

Date: / / Page: /

Veiller à ce que des essais de fuite soient régulièrement réalisés afin de s'assurer de l'intégrité de chaque source de haute activité ;
Vérifier périodiquement que chaque source se trouve à sa place d'utilisation ou de stockage et en bon état apparent (contrôle physique de la source) ;
S'assurer que la source est bien étiquetée ;
L'agent de radioprotection doit vérifier le bon fonctionnement des systèmes de verrouillage des locaux de stockage des sources radioactives ;
Les accessoires de protection de la source ne doivent être enlevés sous aucune considération ;
Contrôle de la dose à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de stockage des sources ;
Vérifier que la liste des sources au sein du local de stockage est mise à jour.
Il faut s'assurer qu'une copie des clés, des locaux de stockage des sources radioactives, soit présente dans l'administration et dans la Sous Direction de Sureté et Radioprotection (SDSR);